



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 13 FÉVRIER 2023 – 19H30  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **Ouverture de la séance du conseil le 13 février 2023**
2. **Lecture de l'ordre de jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Période de questions citoyennes**
5. **Administration générale**
  - 5.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023;
  - 5.2. Considération des comptes de dépenses du mois de janvier 2023;
  - 5.3. Correspondance;
    - 5.3.1. Encart publicitaire au feuillet paroissial;
  - 5.4. Appel d'offres de déneigement court des bâtiments municipaux;
  - 5.5. Démission de la DGA;
  - 5.6. Embauche de la nouvelle DGA;
  - 5.7. ADOPTION – Règlement 23-225 établissant le taux de la taxe foncière générale et le taux de la taxe foncière spéciale pour l'année 2023 (document joint);
  - 5.8. ADOPTION – Règlement 23-226 établissant une compensation pour le service d'aqueducs pour l'année 2023 (document joint);
  - 5.9. ADOPTION – Règlement 23-227 établissant une compensation pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2023 (document joint);
  - 5.10. ADOPTION – Règlement 23-228 relatif à l'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes et d'une compensation pour les services municipaux pour l'année 2023 (document joint);
  - 5.11. ADOPTION – Règlement 23-229 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (document joint);
  - 5.12. ADOPTION – Règlement 23-230 établissant le taux de la taxe pour le projet d'Internet Haute-Vitesse (IHV) Branché Antoine-Labelle pour l'année 2023 (document joint);
  - 5.13. ADOPTION – Règlement 23-231 décrétant les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal (document joint);
  - 5.14. Transferts budgétaires;
  - 5.15. Dépôt du registre de la liste des contrats selon l'article 477.6(2) L.C.V. et l'article 961.4(2) C.M. pour l'année 2022;
  - 5.16. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2022;
  - 5.17. Autorisation des dépenses incompressibles de l'année 2023;
6. **Sécurité publique**
  - 6.1.
7. **Transport et travaux publics**
  - 7.1. Patinoire (Gabriel);
  - 7.2. Place pour les dépôts derrière la caserne;
  - 7.3. Achat de nouvelle pancarte;
  - 7.4. Lettre pour les citoyens;
  - 7.5.
8. **Urbanisme**
  - 8.1. AVIS DE MOTION – Règlement 22-232 relatif à la démolition d'un immeuble;
  - 8.2.
9. **Loisirs et cultures**
  - 9.1. Abonnement de la bibliothèque pour les non-résidents de la municipalité;
10. **Levée de la séance du conseil**